



Amélioration de l'accès aux aides sociales

**Relèvement des plafonds de ressources de +20%
et victoire pour les retraités !**

PARIS > 7 juillet 2025

La CGT-Culture se félicite de la décision de revaloriser de +20% les plafonds de ressources prise par le comité national de l'action sociale (CNAS) du ministère de la Culture en sa séance du 17 juin 2025. Par ailleurs, la CGT-Culture salue la victoire devant le Conseil d'Etat redonnant le bénéfice des chèques-vacances aux retraités de la Fonction publique !

Un accès aux aides sociales plus largement ouvert aux agents du ministère

Cette mesure concrète consistant dans le relèvement des plafonds de ressources constitue une avancée importante pour le ministère. Nombreux sont celles et ceux qui ont été injustement privés d'aides sociales essentielles en raison de plafonds de ressources trop bas. Cette décision permettra de réintégrer de nombreux agents dans les dispositifs existants.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Un accès plus ouvert aux :

- Aides au déménagement,
- Aides aux familles monoparentales,
- Aides à la scolarité,
- Aides à la garde d'enfants,
- Aides aux vacances en famille, etc...

Fruit de nos échanges avec l'administration ainsi que de notre détermination à défendre les droits et besoins des personnels de la culture, le relèvement des plafonds de ressources est une mesure essentielle pour garantir une plus grande équité entre agents. La revalorisation de ces plafonds ouvre désormais la porte à une juste reconnaissance des situations salariales les plus difficiles et permettra d'accéder à des dispositifs jusqu'ici inaccessibles à de nombreux agentEs.

Nombre d'enfants	Plafonds de ressources agentE seule		Plafonds de ressources couple	
	Anciens	Nouveaux	Anciens	Nouveaux
1	29 624 €	35 549 €	37 034 €	44 441 €
2	30 863 €	37 036 €	42 794 €	51 353 €
3	33 603 €	40 324 €	44 989 €	53 987 €
4	38 268 €	45 922 €	52 119 €	62 543 €
5	43 754 €	52 505 €	59 250 €	71 100 €

Ce succès doit nous encourager à poursuivre nos efforts et nos luttes pour améliorer encore les conditions de travail et de vie des personnels de la Culture.

Pour accéder aux aides sociales du ministère : <https://semaphore.culture.gouv.fr/loisirs-avantages-et-aides-sociales/aides-et-prestations-sociales/service-et-accompagnement-0>

Une victoire pour les retraités de la Fonction publique !

Après une action collective et un recours en justice, le Conseil d'État a annulé la circulaire du 2 octobre 2023 refusant l'accès des retraités de la fonction publique de l'Etat aux chèques vacances. Cette décision marque une étape importante dans la défense des droits de nos retraités, qui étaient les seuls des 3 versants de la fonction publique à avoir perdu leurs chèques vacances.

Nous saluons cette victoire qui confirme que la solidarité et la mobilisation payent. Les retraités de la fonction publique de l'Etat doivent bénéficier des mêmes droits et avantages que tous les autres agents publics. La CGT restera vigilante pour que cette décision soit pleinement appliquée, et que leurs chèques vacances leur soient rapidement restitués.

Nous ne pouvons qu'engager les retraités de la fonction publique de l'état à faire rapidement valoir leurs droits selon le retour à la circulaire du 20 décembre 2020 qui s'applique immédiatement.

Ci-après, le lien donnant accès au formulaire de demande de chèques-vacances (pensez à le transmettre à vos proches) :

<https://demarchesadministratives.fr/documents/formulaire-de-demande-de-cheques-vacances-fonction-publique.pdf>

Ces évolutions positives ne sont pas le fruit du hasard mais le résultat de notre mobilisation constante, de nos luttes et de nos revendications. La CGT-Culture continuera à défendre une action sociale où la justice sociale doit primer.

Restons mobilisés !

La CGT-Culture sera toujours à vos côtés pour défendre nos droits, nos revendications. Ensemble, nous affirmons que nos retraités méritent respect, reconnaissance et justice. Continuons à nous battre pour une société plus juste et solidaire !